3. D'ENTREPRENDRE de négocier pour aboutir à la fin de l'occupation militaire du continent africain et à l'élimination des bases militaires et des expériences nucléaires, élimination qui est un facteur fondamental de l'indépendance et de l'unité africaine ,

4. DE LANCER un appel aux Grandes Puissances pour qu'elles :

a) procèdent à une réduction des armements de type classique ,

b) mettent fin à la course aux armements ;

c) signent un traité de désarmement général et complet, sous un contrôle international strict et efficace ;

5. DE LANCER un appel aux Grandes Puissances, en particulier à l'Union Soviétique et aux Etats-Unis d'Amérique, en leur demandant de mettre tout en oeuvre pour atteindre les objectifs énoncés ci-dessus.

" E "

DOMAINES DE COOPERATION, PROBLEMES ECONOMIQUES

(Point IV de l'Ordre du Jour)

La Conférence au Sommet des Pays Indépendants Africains, réunie du 22 au 25 mai 1963 à Addis-Abéba, Ethiopie,

Préoccupée de la participation active aux échanges mondiaux des pays en voie de développement et soucieuse de la dégradation persistante des termes de l'échange dans ces rapports commerciaux extérieurs ;

Consciente du fait que l'Afrique est extrêmement tributaire de l'exportation de ses produits primaires et que, pour cette raison, elle subit, plus que n'importe quelle autre région en voie de développement, les effets défavorables de la baisse persistante des recettes d'exportation

Convaincue de la nécessité, pour les pays africains, de prendre des mesures concertées en vue de tirer de la vente de leurs produits de base un prix beaucoup plus rémunérateur ;

Avertie de la nécessité d'éliminer les obstacles qui limitent les échanges entre pays africains et de renforcer ainsi leurs économies ·

Considérant que le développement économique, notamment l'expansion des échanges commerciaux sur la base de prix équitables et rémunérateurs, doit tendre à éliminer la nécessité d'une aide économique extérieure et que cette aide économique extérieure doit être inconditionnelle et ne doit pas porter atteinte à l'indépendance des Etats africains ·

Considérant la nécessité impérieuse pour les pays africains de mettre en commun leurs ressources et d'harmoniser leurs activités dans le domaine économique ;

Consciente de la nécessité d'utiliser en commun les ressources qu'offrent les bassins fluviaux, d'étudier l'utilisation de la zone saharienne, de coordonner les moyens de transport et de communications, et d'organiser des moyens de recherche, toutes entreprises destinées à stipuler la croissance économique et l'expansion des échanges à la fois sur le plan régional et sur le plan inter-régional ;

Convaincue que l'accélération du rythme de développement économique et social des divers pays africains réside dans l'industrialisation de ces pays, ainsi que dans une diversification de leurs productions ;

Considérant les graves problèmes résultant d'une grande pénurie de personnel qualifié et compétent, du manque de cadres, de la rareté des ressources en capital de la nette insuffisance de l'infrastructure, des débouchés limités pour les produits industriels et de la trop faible participation des africains à l'édification économique de leurs pays ;

Soucieuse d'étudier les effets des groupements économiques régionaux sur l'économie de l'Afrique ;

Notant avec satisfaction que le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique a décidé la réunion d'une Conférence des Ministres des finances qui doit se tenir à Khartoum (Soudan) en juillet 1963 en vue de la création d'une Banque africaine de développement,

DECIDE :

1. DE CREER, en attendant l'institution de la Commission économique de l'Organisation, un Comité économique préparatoire qui, en liaison avec les gouvernements et de concert avec la Commission économique pour l'Afrique, étudiera notamment les questions suivantes et soumettra ses conclusions aux Etats membres :

a) Possibilité de créer une zone de libre échange entre les pays africains,

b) Mise au point d'un tarif extérieur commun pour protéger les industries naissantes et création d'un fonds commun de stabilisation des prix des matières premières,

c) Restructuration des échanges commerciaux internationaux,

d) Moyens de développer les échanges commerciaux entre les pays africains par l'organisation de foires commerciales et d'expositions africaines et la participation à ces manifestations ainsi que par l'octroi de facilités de transport et de transit,

e) Coordination des moyens de transport et création de compagnies routières, aériennes et maritimes,

f) Création d'une union africaine de paiements et de compensations,

g) Libération progressive des monnaies nationales de toute dépendance non technique vis-à-vis de l'extérieur et création d'une zone monétaire panafricaine,

2. D'INVITER la CEA à demander à son Secrétaire Exécutif d'accorder au Comité d'experts tout l'appui et l'assistance dont ce Comité peut avoir besoin dans l'exécution de son mandat;

3. D'ACCORDER son appui à la prochaine Conférence des Ministres des finances africains et de charger les Ministres des finances de prendre les mesures nécessaires à la création rapide de la Banque Africaine de Développement ;

4. DE FAIRE CONNAITRE sa satisfaction devant les progrès réalisés par la Commission économique pour l'Afrique dans l'établissement de l'Institut de Développement Economique et de Planification de Dakar et d'affirmer le profond intérêt que ses membres portent à cet Institut, ainsi que leur intention de lui apporter un appui approprié sur le plan financier et dans d'autres domaines ;

5. D'ACCORDER son appui à la prochaine Conférence mondiale sur le commerce et le développement destinée à examiner les problèmes du commerce international en relation avec le développement économique des pays en voie de développement ;

6. DE DEMANDER instamment à tous les Etats intéressés de poursuivre des négociations de concert, en vue d'obtenir des pays consommateurs une stabilisation de cours réels et des débouchés garantis sur le marché mondial, afin que les pays en voie de développement puissent retirer du commerce international des recettes sensiblement plus substantielles.

" F "

DOMAINES DE COOPERATION - L'AVENIR DE LA C.C.T.A.

(Point IV de l'Ordre du Jour)

La Conférence au Sommet des Pays Indépendants Africains, réunie du 22 au 25 mai 1963 à Addis Abéba, Ethiopie,

Considérant qu'à la dernière réunion de la C.C.T.A. à Dar-es-Salaam, en janvier et février 1963, l'adoption définitive de la nouvelle Convention de la C.C.T.A. a été différée jusqu'à ce que les Chefs d'Etat africains aient eu l'occasion d'étudier le rôle et l'orientation de la C.C.T.A. dans le cadre général de la coopération panafricaine,

Rappelant que l'article 23 de cette nouvelle Convention stipule :

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs African Union Commission

1963-05-22

Agenda item iv: areas of co-operation in economic problems

Organization of African Unity

Organization of African Unity

https://archives.au.int/handle/123456789/6713

Downloaded from African Union Common Repository